

survenus depuis ma dernière visite dans la région, changements qu'il faut voir de première main si l'on veut bien comprendre les réactions des pays concernés aux événements qui les touchent.

Je considère que cette nouvelle visite en Israël réaffirme l'engagement fondamental du Canada à l'égard de la nation israélienne. Nous avons constamment appuyé son existence comme État indépendant et non menacé dans la région. C'est là une composante fondamentale de notre politique du Moyen-Orient, composante qui n'est pas appelée à changer. En raison de notre engagement, nous avons parfois été très loin dans l'appui diplomatique que nous avons accordé à Israël. À titre d'exemple, quand l'existence d'Israël et sa légitimité ont été mis en cause dans des instances internationales, nous nous sommes fermement opposés à de tels efforts en vue de miner la position d'Israël.

Ces derniers mois, il y a eu trois tentatives en vue de priver Israël de sa qualité de membre d'organismes des Nations Unies, soit à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à la Conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des Télécommunications et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous n'avons pas fait que nous opposer énergiquement à ces tentatives en raison de notre adhésion aux principes de l'universalité, mais dans certains cas nous avons pris l'initiative afin de défendre ce principe. Par exemple, à la Conférence de l'AIEA en septembre dernier, le Canada et d'autres États de même opinion ont réussi à rallier le tiers des voix nécessaires pour défaire une résolution appelant l'expulsion d'Israël de l'Agence en raison de son attaque contre les installations nucléaires iraqiennes. Malheureusement, à la fin de la Conférence, une décision irrégulière sur un point de procédure suite à un vote tardif d'une délégation qui brisa une égalité des voix à 40 pour et 40 contre entraîna le rejet des créances d'Israël pour cette Conférence uniquement. Le Canada et seize autres États ont quitté la Conférence en signe de protestation.

Il est un autre point à souligner en ce qui concerne les centaines de résolutions présentées au sein du système des Nations Unies. Le Canada ne rédige pas ces résolutions et n'a aucun contrôle sur leur contenu. Par conséquent, nous ne les considérons comme un véhicule adéquat pour exprimer la politique canadienne, bien que nous tenions compte, au moment de voter, de la portée et de l'équilibre fondamentaux de chaque résolution.

Je me souviens qu'en 1976 l'ex-premier ministre Yitzhak Rabin avait fait observer que, de l'extérieur, le conflit entre Arabes et Israéliens semble beaucoup plus simple et beaucoup plus susceptible de résolution qu'il ne l'est malheureusement en réalité. Je ne sais si les Canadiens ont jamais partagé ce point de vue (et j'en doute vu notre longue expérience des opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient), mais les événements qui se sont produits depuis 1976 ont certainement montré les obstacles qui parsèment le chemin vers un règlement pacifique. Les problèmes dont nous discutons en 1976 n'ont toujours pas été réglés et restent au nombre des questions qu'il faut résoudre avant que le processus de paix ne puisse progresser. En Israël, j'ai eu de longs entretiens sur le rôle central des résolutions 242 et 338 comme fondement d'un règlement pacifique, la nécessaire reconnaissance de l'existence d'Israël par ses voisins arabes. J'ai aussi discuté de la nécessité du retrait israélien des territoires